

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
FONTAIN – ARGUEL – LA VEZE**
Compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2015
à Fontain à 20 heures 30

Le seize septembre 2015 à vingt heures trente minutes, le Conseil Syndical du SIFAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VAGNE, Président du SIFAL, à la suite de la convocation adressée le 3 septembre 2015.

Membres présents :

Commune de Fontain : Jean-Pierre VAGNE, Michèle BOFFY, Nicolas PERRETTE

Commune d'Arguel : Claude GRESSET, André AVIS, Didier MARCHAL

Commune de La Vèze : Christian PASCAL, Sandrine DARTEVELLE, Christophe CAVEROT

Invités :

Pascale Bourgeois : représentante du département du Doubs, dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage, service conseil au maire.

Catherine CUINET : maire de La Vèze

Martine DONEY : maire de Fontain

Secrétaire de séance : Michèle BOFFY

Monsieur le président donne lecture du compte-rendu de la réunion du 22 avril 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour :

- 1- Rénovation du groupe scolaire : Présentation par Patricia Bourgeois du Département du Doubs du dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- 2- Point sur les dossiers en cours : Budget, Contrat EDF, PEDT, Contrat CAF, travaux d'été,
- 3- Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée,
- 4- Rentrée scolaire 2015/2016.
- 5- Délibérations :
 - Demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Rénovation groupe scolaire CG 25)
 - Agenda d'accessibilité programmée,
 - Remboursement de frais
 - Encaissement d'un chèque d'assurances.
- 6- Questions diverses

1. **Rénovation du groupe scolaire**

Mme Bourgeois présente sa réflexion sur la rénovation du groupe scolaire primaire et maternelle. Elle suivra le dossier du début à la fin. Elle propose une analyse complète de la rénovation pour les 20 ans à venir.

Son analyse est la suivante :

A : le bâtiment

Il a été construit en 1975, et une annexe y a été ajoutée en 2003. La surface utile est de 1163m² sur 3 niveaux (un rez de jardin, un rez de chaussée, un étage). Le chauffage est électrique.

B : l'état des lieux

C'est un bâtiment vieillissant, avec un système de chauffage électrique coûteux et qui va en augmentant : 19732 euros en 2014, soit 400 000 euros sur 20 ans. Il a été noté une absence de régulation complète et efficace en fonction du temps d'utilisation. L'isolation thermique est insuffisante. De plus l'évolution actuelle des temps scolaires et périscolaires nécessite une réflexion sur l'adaptation des locaux pour ces activités. Enfin il faut prévoir de traiter la qualité de l'air car une surveillance de cette mesure sera obligatoire à partir du 1 janvier 2018. Pour finir l'arrivée du numérique et l'adaptation au handicap sont des mesures à programmer.

C : Les réflexions menées ou en cours sur le bâtiment

Un conseil en orientation énergétique financé par le CAGB a été réalisé en mars 2010. En février 2014, HDL a réalisé le chiffrage et les plans de la rénovation, mais il manquait des éléments concernant la performance énergétique visée. L'Audab a par ailleurs réalisé une étude concernant l'évolution des effectifs scolaires, qui permettra de dimensionner et d'organiser au mieux les aménagements possibles du groupe.

D : Le devenir du bâtiment

L'étude « Conseil en orientation énergétique » a mis en évidence les économies qui peuvent être réalisées en fonctionnement si des travaux de réhabilitation étaient engagés : chauffage, isolation du bâtiment, ... Travaux dont le montant est estimé à 376 000 euros TTC et permet d'atteindre le niveau de performance BBC. Le temps de retour actualisé, prenant en compte l'évolution du coût des énergies, a été estimé à 22 ans. En revanche, ce retour sur investissement ne prend pas en compte les aides financières qui peuvent être allouées par l'Etat, le département, la région, l'ADEME, la CAF, la CAGB et la valorisation des certificats d'économies d'énergies.

E : Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Depuis 2006 le département permet à la collectivité de faire ses choix en ayant une parfaite connaissance du contexte, des enjeux et des contraintes de chaque solution. La réflexion est menée en coût global, c'est-à-dire que l'investissement est mis en relation avec les économies réalisées.

L'étude peut s'organiser de la façon suivante :

- Tranche ferme : étude de faisabilité avec état des besoins, chiffrage, échéancier. 2 à 3 scénarios sont proposés. A la fin de cette première tranche le projet peut être stoppé (trop coûteux, autres priorités).
- Tranche conditionnelle 1 : si réhabilitation, audit énergétique sur scénario retenu (subvention 70% de l'Ademe et région, donc non éligible à l'assistance à maîtrise d'ouvrage).
- Tranche conditionnelle 2 : rédaction du programme de l'opération.
- Tranche conditionnelle 3 : mise en place du maître d'œuvre et accompagnement dans la première phase du projet, jusqu'à l'avant-projet définitif (APD).

Le département accompagne techniquement les maîtres d'ouvrage à rédiger les pièces nécessaires à la consultation des bureaux d'études (Assistant à maîtrise d'ouvrage) et participe au financement de l'étude (budget 2015) à hauteur de 65% (pour les syndicats) d'un montant d'étude plafonné à 18 000 euros HT, soit 11 700 euros pris en charge par le département et 6 300 euros pour le Sifal.

Montage de l'opération	Programme	Conception	Travaux	Réception des travaux, mise en service
		Avant- projet / Projet		
Décision de lancement	Approbation du programme	Approbation APD	Notification des marchés de travaux	Décision de réception

Le bureau d'étude est présent de la réflexion jusqu'à la validation de l'APD.

F : Calendrier prévisionnel

Phases	Intitulé	Délai de réalisation	Echéance possible
Démarches préalables	Décision du Sifal de lancer l'AMO	Immédiat	Octobre 2015
	Validation du cahier des charges	3 semaines	Novembre 2015
Consultation des Bureaux d'études BE	Lancement de la consultation des BE	4 semaines	Décembre 2015
	Analyse des offres et choix du BE	6 semaines	Janvier 2016
Etude AMO	Etude de faisabilité (tranche ferme)	4 mois	Mi-mai 2016

	Programme (tranche conditionnelle 1)	6 semaines	Fin juin 2016
	Assistance à la consultation d'un maître d'œuvre (tranche conditionnelle 2)	6 mois	Fin 2016
Travaux	Lancement de la consultation des entreprises de travaux	De 12 à 18 mois	Fin 2017-début 2018
	Réalisation des travaux		
	Mise en service		
Levée	Levée des réserves / Garantie de parfait achèvement	Un an	

G : Délibération

Le conseil syndical approuve à l'unanimité la demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) proposée par le département ainsi que la demande de soutien de l'ADEME dans le cadre de la réalisation d'un audit énergétique.

2. Points sur les dossiers en cours

A : Le budget

A ce jour un excédent de trésorerie de 30 00 euros est envisageable à la fin de l'année. La facture de l'aire de jeux est réglée. Le dernier appel aux communes sera fait courant septembre.

B : Contrat EDF

La démarche de groupement d'achats initiée avec la CAGB est en cours. Sur le plan technique, 2 questions se posent : Faut-il augmenter notre puissance en heure de pointe ? Faut-il neutraliser le chauffage au sol ? Une étude thermique sera réalisée avec l'appui d'un artisan électricien.

C : PEDT

Le document a été validé le 27 juin, il formalise la relation entre les enseignants, parents, et les francas. A la suite de l'enquête menée par les parents d'élèves une modification des horaires a été mise en place. L'effectif des TAP est stable.

D : Contrat CAF

Il sera présenté par la CAF à la commission du 29 septembre.

E : Travaux d'été

Une salle de cours de l'école maternelle a été repeinte ainsi qu'une salle située au premier étage dans l'ancien appartement qui permettra d'accueillir un groupe de 10 à 12 personnes. Le marquage au sol de la cour du primaire a été réalisé. L'aire de jeux est achevée.

3. Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée

Le SIFAL demande une dérogation à l'application immédiate de la loi en rédigeant une demande dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé.

Le SIFAL intégrera cette problématique dans le projet global de rénovation (délai maximum 6 ans). Le conseil syndical approuve à l'unanimité le recours à l'agenda d'accessibilité programmé.

4. Rentrée scolaire 2015-2016

Le groupe scolaire accueille 164 élèves répartis de la manière suivante :

- Petite et moyenne section : 25 élèves
- Moyenne et grande section : 25 élèves
- Grande section et CP : 22 élèves
- CE1 : 18 élèves
- CE2 : 26 élèves
- CM1 : 27 élèves
- CM2 : 21 élèves

La rentrée s'est déroulée dans une ambiance sereine, avec une bonne collaboration entre les enseignants et les francas.

5. Délibérations

+ Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le SIFAL envisage une rénovation d'ensemble du groupe scolaire. Dans ce contexte, il souhaite s'entourer des compétences nécessaires pour examiner l'ensemble des domaines concernés.

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à demander l'accompagnement du Département dans le cadre du programme AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage)
- autorise Monsieur le Président à demander le soutien de l'Ademe dans le cadre du financement de l'audit énergétique du bâtiment.

+ Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015.

Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants.

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à mettre en place, à signer l'Agenda d'Accessibilité Programmée et à le déposer.

+ Remboursement de frais

Les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité, de rembourser

- à Madame Christine COLLOT la somme 94.12 € correspondant à l'achat de produits d'entretien.

Les dépenses sont inscrites au BP 2015, au compte 60631 – Fournitures d'entretien

- à Monsieur Claude GRESSET la somme de 89.76 € correspondant à l'achat de timbres.

Les dépenses sont inscrites au BP 2015, au compte 6261 – Frais d'affranchissement-

+ Encaissement chèque

Monsieur le Président informe que suite à la tentative d'effraction au Groupe Scolaire le 30/06, Groupama a remboursé la somme de 123.60 Euros correspondant au remplacement du cylindre de porte.

Après délibération le conseil syndical accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

Cette recette sera inscrite au compte 7718 – Autres Produits exceptionnels –

6. Questions diverses

L'équipe enseignante souhaite l'installation de 2 vidéoprojecteurs fixes implantés au plafond qui seraient plus faciles à utiliser. Christophe Caverot a étudié plusieurs possibilités, les coûts vont de 500 euros à 2500 euros par classe. La question du pré-câblage doit être étudiée.

La séance est levée à 22h30